

Liberté Égalité Fraternité

Rapport du jury

Concours: CAER-CAPES interne privé

Section: Tahitien

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Mirose PAIA, Présidente du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Introduction générale

Après le concours du CAPES externe de tahitien ouvert la session précédente (2022), la session 2023 revêt un caractère exceptionnel par l'ouverture du concours CAER CAPES interne privé du tahitien, à la grande satisfaction des candidats de l'enseignement privé.

Un poste étant offert pour cette session, le jury espère que d'autres sessions de ce concours suivront de très près. 13 candidats se sont inscrits et 7 ont déposé un dossier RAEP sur lesquels le jury n'a déploré aucune élimination pour non recevabilité des candidatures.

Dans l'ensemble, les dossiers RAEP ont été rédigés de manière convenable et les candidats admis ont fait preuve de rigueur, de curiosité et ont montré des connaissances qui leur ont permis d'exploiter à bon escient les supports proposés.

Néanmoins, le jury rappelle que la candidature à un tel concours de recrutement suppose une anticipation sur le long terme et une bonne préparation méthodique aux épreuves consistant à mettre à jour, non seulement les savoirs et connaissances liés au métier d'enseignant mais aussi l'actualisation des connaissances sur la politique éducative et linguistique en Polynésie française et au niveau national.

La bonne maîtrise des langues tahitienne et française est évidemment très attendue par le jury.

Que les membres du jury, sans exception, soient remerciés pour leur grande professionnalisme, engagement et efficacité.

A son tour, le jury souhaite remercier l'ensemble des acteurs, quels que soient leur fonction et service, qui ont contribué pour que ce concours se déroule dans les conditions favorables tant pour le jury que pour les candidats.

I- Résultats de la session 2023

Admissibilité

Nombre de postes offerts : 1 Nombre de candidats inscrits : 13

Nombre de candidats ayant téléversé un dossier RAEP: 7

Nombre de candidats éliminés car absents : 6

Nombre de candidats non éliminés: 7 Nombre de candidats refusés : 4

Nombre de candidats admissibles : 3 (23% des inscrits et 43% des non éliminés)

Seuil d'admissibilité: 13.50/20

Moyenne des candidats admissibles : 15.67/20 Moyenne des candidats non éliminés : 12.21/20 Moyennes des candidats refusés : 09.63/20

Admission

Nombre de postes offerts : 1

Nombre de candidats admissibles : 3

Nombre de candidats éliminés car absents : 0

Nombre de candidats non éliminés : 3 (100 % des admissibles)

Nombre de candidats refusés : 2

Nombre de candidats admis : 1 (33.33 % des non éliminés) Seuil d'admission (écrit et oral) : 47.50/60 soit 15.83/20 Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0

Epreuve orale

Moyenne des admis : 15.25/20

Moyenne des candidats non éliminés : 11,46/20 Moyenne des candidats refusés : 09.88/20

Total général du concours (écrit et oral) Moyenne des candidats admis : 15.83/20

Moyenne des candidats non éliminés : 12.86/20

Moyenne des candidats refusés : 12.09/20

II- Épreuve d'admissibilité

1- Rappel de la structure de l'épreuve

Coefficient de l'épreuve : 1.

La première épreuve de ce concours de recrutement consiste en une remise téléversée d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP), rédigé en français, que les candidats doivent déposer dans leur espace Cyclades/Mes justificatifs

https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login selon les délais définis lors de l'inscription au concours. Pour rappel, les consignes et normes de présentation et modalités diverses sont présentées dans la définition des épreuves disponibles sur le site « devenir enseignant » du ministère de l'éducation nationale et doivent être scrupuleusement respectées :

https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-tahitien-610

Le dossier RAEP comporte deux parties. Il est soumis à double évaluation. La première prend appui sur le parcours professionnel du candidat et la seconde sur une réalisation pédagogique relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe. Ce dossier doit démontrer les aptitudes d'enseignement du candidat, sa capacité à opérer des choix, à les expliciter et à adopter une distance critique vis-à-vis de ces derniers dans une démarche réflexive.

L'ensemble des dossiers réceptionnés respectait cette composition en deux parties et seul un dossier ne comportait pas d'annexes.

À noter, dans le cadre du concours, les candidats ne sont pas autorisés à insérer des documents (ex : lettre de recommandation, compte-rendu d'inspection, etc.) qui viseraient à influencer le jury à l'aide d'éléments qui sont hors des attentes de l'épreuve.

Partie 1 : une réflexion sur le parcours professionnel

Il est possible de trouver appui sur les champs suivants : le domaine de l'enseignement, la formation initiale (collège, lycée, apprentissage), la formation continue des adultes.

Partie 2 : une analyse d'une situation d'apprentissage

Une analyse précise et développée, dans la discipline concernée par le concours, met en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions et les résultats de la réalisation pédagogique. Peuvent également être évoqués, les problématiques rencontrées, le suivi des élèves, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, l'orientation et l'insertion des jeunes. Le candidat a la possibilité de joindre à son dossier des documents éclairants qu'il trouve nécessaires de présenter.

2- Principales attentes du jury

Le jury félicite les efforts d'analyse du parcours professionnel. En effet, le contexte pédagogique, posé avec précision dès le départ, se montre judicieux pour la compréhension du descriptif des activités qui s'enchainement par la suite. Les profils d'élèves sont pris en considération : les activités et ajustements proposés sont en mesure d'amener progressivement les élèves à l'autonomie. Les acteurs et partenaires de la communauté éducative sont sollicités à différents moments rendant possible la réussite de l'ouvrage collaboratif : le croisement des enseignements et la complémentarité des différents domaines présents dans et hors de l'établissement scolaire.

Quelques dossiers s'écartent néanmoins des attentes de cette première partie du concours. Dans ceuxci, des efforts de précision sont remarqués et les démarches réflexives sont amorcées. Toutefois les enjeux didactiques et éducatifs ne semblent pas suffisamment mesurés.

On déplore une tendance tantôt narrative, tantôt descriptive, laissant assez peu de place à l'analyse et ne donnant pas suffisamment de gages d'un enseignement maitrisé.

La diversité et le choix pertinent des documents présentés dans les annexes révèlent la rigueur et le soin apportés à la conception de supports attrayants, motivants et adaptés.

En revanche, on retrouve aussi des supports chargés, des consignes au déchiffrage périlleux ou encore des activités sans lien logique entre elles.

La maitrise de la langue demeure fluctuante pour des candidats se présentant à un concours de recrutement de l'enseignement.

Enfin, se poser en professeur défenseur de la langue, de la culture n'est pas une bonne stratégie. Non que ce soit un défaut, mais ce n'est pas cette affirmation répétée qui sera de nature à convaincre le jury, qui s'attache au fond bien plus qu'au déclaratif. Ainsi, ce qui doit prévaloir, ce sont les apprentissages des élèves, leurs compétences, leur réussite, leur bien-être, leur épanouissement. Ce sont les choix commentés, argumentés et analysés qui attestent le mieux de cette préoccupation de tout pédagogue, même débutant.

III- Épreuve d'admission

1- Rappel de la structure de l'épreuve

Coefficient de l'épreuve : 2.

Cette épreuve, d'une durée totale d'une heure maximum, consiste en une exploitation pédagogique de documents en tahitien (notamment de documents audio, textuels, vidéo) soumis aux candidats. Elle est précédée de deux heures de préparation.

L'épreuve se compose de deux parties :

- 1) un exposé en tahitien, d'une durée de 30 minutes maximum ;
- 2) un entretien en tahitien, d'une durée de 30 minutes maximum, comportant l'explication en français de faits de langue. Cet entretien est suivi d'un échange, en langue tahitienne, sur le dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle du candidat.

Pour cette épreuve, trois corpus ont donc été proposés :

o Dossier 1:

- Document 1: Leia Chang Soi, « Te hope'ara'a no Hina », École Pivaut, 2014 (extrait vidéo).
- <u>Document 2</u>: Valérie Gobrait-Tuaiva et Locine Chaves-Terooatea-Chin Meun, *Fetu rau*, « Tīhepura'a 'ohipa », 2020.
- <u>Document 3:</u> « 80 étudiants rencontrent 50 professionnels pour décrocher un stage »,
 <u>www.presidence.pf</u>, mis en ligne le 11 octobre 2022;
- <u>Document 4 :</u> Atout Lire, Émission n°07, Leia CHANG Soi », 2019.

o Dossier 2 :

- <u>Document 1 :</u> Locine CHAVES-TEROOATEA-CHIN MEUN, *Fetu rau*, ouvrage collectif, « E taui te huru orara'a nō te pāruru i te fenua », 2020.
- Document 2 : Vaetua Teri'iama, Hei pua ri'i 1, « Te fa'ahe'era'a pape », Fare Vāna'a, 1997.
- <u>Document 3</u>: Alain Joannis, « Déjeuner sur l'herbe », *Liberté, égalité, bananes*, 2005.

O Dossier 3 :

- Document 1 : JPS vol.21, E parau nō Tāfa'i, « E vahine tā 'oe e roa'a », 1912, p.17
- <u>Document 2</u>: Jean-François Favre, *Légendes polynésiennes*, images.
- <u>Document 3:</u> Paripari fenua épisode Fakarava, « Te 'ā'ai nō te mokorea nō Fakarava »,
 Polynésie la 1^{ère}, 2020. (Extrait vidéo)
- Document 4 : TV Polynésie la 1^{ère}, 2016, « Heiva i Tahiti, 2016 ». (Extrait vidéo)

2- Principales attentes du jury

a- Partie 1 : l'exposé

Les candidates étaient tenues de rendre compte du corpus qui leur était soumis, en indiquant la complémentarité des documents et en mettant en évidence les différents enjeux qui s'y rapportent. On attendait également d'elles une proposition d'exploitation pédagogique du corpus en définissant au préalable le cadre de la progression pédagogique et les pistes possibles qu'elles jugeaient utiles de préciser.

Bien que la réussite pour cette partie nécessitait un certain niveau dans la qualité de la langue et de l'expression, des connaissances fines et précises sur des apports didactiques pertinents et appropriés des candidates étaient surtout très attendues du jury.

Le jury attendait également de la part des candidates des connaissances précises qui pouvaient, de ce fait, leur permettre d'opérer des choix didactiques et pédagogiques tout en les justifiant de manière argumentée.

Outre la présentation de la progression pédagogique (séquence, problématique, séance, objectif...), le jury a été attentif à la connaissance ainsi qu'à la prise en compte du cadre institutionnel (programmes en vigueur ; socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; CECRL...).

De plus, la présentation des activités pédagogiques et des évaluations, tout en tenant compte de la situation des apprenants (les profils d'élèves, leurs acquis, leurs besoins, leurs difficultés...), permettait d'évaluer l'approche des candidates. En effet, si une candidate a adopté une approche linéaire des activités en se reposant davantage sur une démarche descriptive en paraphrasant des éléments et indicateurs sémantiques présents dans le corpus, une autre candidate a préféré, à juste titre, proposer une entrée plus approfondie en reliant les éléments aux enjeux linguistiques, culturels et didactiques appropriés.

b- Partie 2 : l'entretien

Il s'agit, pour les candidates, d'échanger avec le jury sur les analyses et les propositions qui se rapportent à leur exposé. Les candidates ont ensuite enchaîné avec l'explication, en français, du fait de langue souligné dans le document texte du corpus.

Cette partie a permis au jury d'évaluer la capacité des candidates à prendre en compte les questions pour enrichir ou modifier leurs propos en y apportant des réponses précises. Au regard de ce critère, le jury a pu apprécier le sens de l'échange et de la nuance des candidates.

A cet effet, la meilleure candidate a su faire preuve de répartie et de pertinence dans ses propos en apportant des éléments de réponses aux jurys. Au-delà de la maîtrise des attendus institutionnels et de l'analyse accordée aux supports et des propositions de situations pédagogiques, elle a su apporter un éclairage sur ses expériences personnelles en faisant un pan avec les compétences du professeur.

En outre, celles-ci devaient faire preuve de connaissance, de culture et d'ouverture d'esprit.

Comme pour la première partie de l'épreuve, le jury a accordé une attention particulière à la qualité de la langue utilisée par les candidates.